

Considérant les coupures massives du gouvernement de la CAQ dans littéralement tous les domaines de la société civile, incluant le milieu de l'éducation dans son ensemble.

Considérant que ces coupes sont une attaque à l'idée même d'une éducation post-secondaire publique de qualité, équitable et accessible, qui est l'origine même de la création des CÉGEPs en 1967;

Considérant que les compressions annoncées mettent en péril la capacité du Collège à réaliser pleinement sa mission, en l'obligeant à mettre un terme à des activités et services qu'il jugeait essentiels pour soutenir la réussite de ses étudiants et étudiantes

Considérant le gel d'embauche dans les cégeps depuis le 1^{er} novembre 2024, ainsi que le plafonnement d'heures du personnel, cause un impact direct sur la population étudiante, tels que dans les coupures de postes au SAIDE (Service d'aide à l'intégration des étudiantes et des étudiants) et à RADAR (Ressources, Aide, Dépannage, Accompagnement et Références), limitant les heures d'ouverture de services psychosociaux et d'aide aux étudiants offert par le CÉGEP;

Considérant que ces coupures incluent une réduction des investissements de l'immobilier, causant entre autres la fuite d'eau qui a affecté le système informatique du CÉGEP et annulant les cours de l'après-midi du 9 septembre 2025, ainsi que les fuites d'eau hebdomadaire du vendredi et mardi 16h dans le local de l'AGECVM (A3.85), qui historiquement coulait directement sur les documents officiels et les ordinateurs de la permanence.

Considérant que l'administration compense ces coupures de budget en augmentant les coûts de services aux comités, tel que les RACAS et les techniciens pour les événements, affectant ainsi les finances de l'AGECVM et au même niveau ses comités;

Considérant la mobilisation active sur le sujet par les autres unités syndicales du CVM, de l'administration du CÉGEP, ainsi que de la part de d'autres associations étudiantes du soi-disant Québec;

Considérant le mandat utilisant les considérants nommés précédemment adopté lors de la deuxième TC de la session Automne 2025 du 1^{er} octobre 2025 (TC A25-02);



Considérant les attaques au droit d'association, à la fois syndicale et étudiante, qui ne semblent que s'accélérer;

Considérant la décision du Tribunal Administratif du Travail du 3 octobre 2025, jugeant que les stagiaires en éducation n'ont pas la légitimité de se syndiquer, causant une jurisprudence dangereuse pour la syndicalisation et la salarisation des stagiaires en d'autres domaines, ;

Considérant l'appel de la CRUES à une manifestation le 7 novembre, ainsi que le support explicité par les entités syndicales avoisinantes à notre participation à cette manifestation;

Considérant le dépôt récent de projets de loi par le gouvernement qui cherchent ouvertement à démentler les pouvoirs syndicaux et associatifs et censurer à jamais une large population du Québec

QUE l'AGECVM entre en grève le 7 novembre 2025 dans le cadre d'une lutte continue contre l'austérité, la hausse de l'extrême droite, les attaques antisyndicales et les coupures en éducation, et pour le droit d'association, un réinvestissement dans l'éducation post-secondaire et une éducation gratuite et de qualité pour tous;

QUE l'AGECVM incite ses membres à participer à la manifestation du 7 novembre, ainsi que toutes autres activités de cette journée.